



AIRF
Association Internationale
des Régions Francophones

Commission « Jeunesse, Formation, Culture »

Feuille de route adoptée lors en Assemblée générale - 1^{er} décembre 2020

En 2060, plus de 700 millions d'êtres humains vivront dans des pays francophones. Les $\frac{3}{4}$ d'entre eux auront moins de 30 ans. A cette jeune population, Etats, collectivités territoriales, entreprises, organisations internationales et associations de l'espace francophone, se doivent d'offrir des perspectives.

Consciente de cet important défi, en novembre 2014 à Dakar, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) s'est dotée d'un Cadre stratégique de la Francophonie 2015 – 2022, déclinant notamment une « Stratégie Jeunesse » transversale sur plusieurs plans :

- **Le plaidoyer politique avec et pour les jeunes dans les enceintes internationales, régionales, nationales, parlementaires, avec la société civile ;**
- **L'appui technique aux États et gouvernements, le renforcement des capacités des acteurs étatiques, non gouvernementaux dans le cadre de l'élaboration et la révision de politiques publiques en faveur des jeunes ;**
- **Le renforcement de l'employabilité des jeunes et la professionnalisation dans les secteurs prioritaires de la Francophonie ;**
- **La promotion de la mobilité croisée des jeunes francophones ;**
- **Le renforcement des capacités des jeunes en matière citoyenne, culturelle, sociale et économique autour des valeurs de la Francophonie.**

Avec la volonté de répondre, à son échelle, à l'enjeu de l'inclusion des jeunes francophones dans les activités économiques, sociales et culturelles des sociétés de l'espace francophone, l'Association internationale des Régions francophones (AIRF) s'attache, depuis sa création, à promouvoir les politiques publiques territoriales en faveur de la jeunesse, considérant que de sa formation technique et professionnelle, de sa mobilisation citoyenne et de l'expression de ses talents linguistiques, artistiques et culturels dépendra fortement la trajectoire vertueuse de développement et de prospérité de la jeunesse dans le respect des valeurs de la Francophonie.

Une Vice-présidence de l'AIRF déléguée à « la Jeunesse, la Formation et la Culture » et une Commission thématique dédiée

Depuis l'Assemblée générale de l'AIRF organisée à Bamako en décembre 2019, le Bureau de l'AIRF compte en son sein un **Vice-président délégué** à la Jeunesse, la Formation et la Culture.

L'AIRF s'est également dotée d'une **Commission thématique** « Jeunesse, Formation, Culture », à laquelle les collectivités membres peuvent s'associer pour co-définir des objectifs communs, identifier des partenaires potentiels, proposer des activités locales ou

internationales et des thématiques de débat, de séminaire, d'atelier d'échanges ou de formation, bâtir des projets collectifs, travailler à des actions de plaidoyer concertées sur les problématiques de la jeunesse en vue de leur adoption en assemblée générale. Le Président d'une collectivité territoriale membre préside la Commission qu'il anime et dont il relaie les travaux auprès du Vice-président concerné.

La logique d'intervention de l'AIRF pour la Jeunesse, la Formation et la Culture

L'AIRF propose à ses collectivités membres de s'investir en direction de la jeunesse francophone selon la logique d'intervention suivante :

Objectif général : Promouvoir et développer les initiatives, dispositifs et politiques publiques des collectivités territoriales francophones en faveur de l'inclusion de la jeunesse dans les activités économiques, sociales et culturelles des territoires.

Objectifs spécifiques :

- A. Pilier « Formation » : soutenir les collectivités territoriales membres dans leurs politiques de formation et d'insertion professionnelle des jeunes francophones, afin qu'ils améliorent leur employabilité et/ou soient en capacité de créer leurs propres activités génératrices de revenus ;
- B. Pilier « Culture » : Promouvoir auprès de la jeunesse francophone la langue française, l'accès à la culture francophone, la participation au dialogue des cultures dans la valorisation des identités culturelles.

Modalités d'interventions :

L'AIRF concrétise cette priorité stratégique « Jeunesse » :

1. **En s'appuyant sur les compétences transférées** par les Etats aux collectivités territoriales francophones ;
2. **En mutualisant l'expérience, les bonnes pratiques et outils des collectivités membres en matière de jeunesse, formation et culture**, lors de séminaires, de formations spécifiques (en présentiel ou à distance), de visites d'échanges et de stages destinés aux élus et agents des collectivités territoriales membres ;
3. **En encourageant les échanges de jeunes** chef(fe)s d'entreprises ou de jeunes engagé(e)s dans des activités sociales ou environnementales ;
4. **En organisant ou soutenant les rencontres culturelles dédiées à la jeunesse** dans le cadre de (nouvelles) coopérations inter-régionales bi ou multilatérales, transnationales ou transfrontalières, dans le double objectif de la participation des jeunes au dialogue des cultures et de la valorisation des identités culturelles ;
5. **En identifiant, élaborant, mettant en œuvre avec ses collectivités membres des projets en faveur de la jeunesse francophone**, soit dans le domaine de sa formation professionnelle et de son employabilité, soit dans le domaine culturel (promotion de la langue française, accès à la culture francophone, soutien à la réalisation de rencontres culturelles et de résidences artistiques francophones de jeunes créateurs/créatrices).

Actions :

Les actions déployées par l'AIRF (en présentiel ou à distance) dans le soutien à l'inclusion de la jeunesse francophone dans les activités économiques, sociales et culturelles des territoires, peuvent être :

A. Pilier « Formation » :

- Organiser ou s'associer à l'organisation de séminaires sur les politiques de formation technique et professionnelle et les politiques de soutien à l'insertion professionnelle des jeunes ;
- Favoriser la participation des collectivités membres (élus et agents) et des responsables des établissements de formation technique et professionnelle de leurs territoires, à des rencontres régionales ou nationales sur le thème de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes, dans l'espace francophone (exemple : « Mondial des Métiers » à Lyon) ;
- Initier des projets ou accompagner les collectivités membres et les établissements de formation technique et professionnelle de leurs territoires dans l'identification, le montage et la mise en œuvre de projets de renforcement de l'offre de formation ;
- Participer à des appels à projets de bailleurs de fonds, aux côtés des collectivités qui portent ces projets, en qualité de co-demandeur ou de partenaire associé, sur la thématique de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes ;
- Promouvoir les partenariats bilatéraux ou multilatéraux entre collectivités membres sur la thématique de la formation des jeunes ou entre les établissements de formation technique et professionnelle de leurs territoires ;
- Co-organiser avec des collectivités membres des missions thématiques dans l'espace francophone sur la compétence « Formation technique et professionnelle, Insertion professionnelle des jeunes » ;
- Soutenir (en moyen logistique et financier) l'organisation par une collectivité membre d'une mission de prospection et d'échanges de pratiques sur la compétence « Formation technique et professionnelle, Insertion professionnelle des jeunes » ;
- Organiser des temps de travaux communs entre associations nationales de collectivités territoriales membres de l'AIRF, favorisant le partage d'expériences et les collaborations transnationales en matière de formation professionnelle ;
- Faciliter la participation de jeunes francophones dans des événements nationaux et internationaux dédiés à leur insertion économique et sociale ou à leur engagement citoyen (exemple : Forum des jeunes leaders de l'économie sociale et solidaire en Côte d'Ivoire) ;
- Promouvoir les collectivités territoriales francophones membres et leurs politiques publiques ou initiatives mises en œuvre en matière de formation et d'insertion professionnelle des jeunes, sur le site internet de l'AIRF.

B. Pilier « Culture » :

- Participer et encourager la participation des collectivités membres à des initiatives de promotion de la langue française et/ou de la culture francophone (exemple : Journée de la Francophonie) ;
- S'impliquer dans des actions internationales de plaidoyer en faveur de la langue française et de la culture francophone ;

- Inciter et soutenir les collectivités membres de l'AIRF dans l'organisation de visites d'études et d'échanges valorisant, au sein de l'espace francophone, les identités culturelles et encourageant le dialogue des cultures ;
- Soutenir les résidences artistiques proposées par les collectivités membres dans le cadre de coopérations inter-régionales, dans le but de favoriser la création francophone et le dialogue des cultures au sein de l'espace francophone ;
- Initier des projets, accompagner les collectivités membres dans l'identification et le montage de projets, appuyer les collectivités membres dans la rédaction à des appels à projets des bailleurs de fonds, dans le domaine de la promotion des filières culturelles créatrices d'emploi et de valeur ajoutée pour les territoires francophones.

Des partenariats techniques à initier dans le cadre de la priorité « Jeunesse, Formation, Culture »

Pour optimiser ses interventions en faveur de l'inclusion de la jeunesse francophone dans les activités économiques, sociales et culturelles des territoires, l'AIRF, en tant que réseau international de collectivités territoriales, entend œuvrer à des partenariats techniques auprès d'organisations engagées pour la jeunesse dans l'espace francophone :

- ✓ **L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)** propose à des organisations non gouvernementales, associations, centres de formation, d'accueillir des jeunes Volontaires internationaux de la Francophonie (VIF) afin que ceux-ci participent à une mission d'intérêt général dans l'espace francophone. L'AIRF pourrait se porter candidate pour un tel accueil et œuvrer à la mise en place d'activités en son sein et avec ses collectivités et associations nationales membres permettant la mobilisation de jeunes francophones volontaires.
 - ✓ **L'Institut de la Francophonie pour l'Education et la Formation (IFEFF)** basé à Dakar (Sénégal) met en œuvre des programmes de coopération dans le secteur de l'éducation et de la formation technique et professionnelle (www.ifeff.francophonie.org). Cet institut sera approché par l'AIRF pour identifier des perspectives de collaboration, sur des thèmes tels que le renforcement des formateurs des établissements d'enseignement technique et professionnel, la mise à niveau des équipements de ces établissements, l'appui aux collectivités territoriales dans la définition de schéma de développement de la formation professionnelle, etc...
 - ✓ **L'Office franco-québécois de la Jeunesse (OFQJ)** basé en région parisienne (France) propose des activités mobilisant la jeunesse francophone engagée dans le secteur du numérique et dans le secteur de l'innovation sociale, activités auxquelles l'AIRF et les collectivités membres pourraient s'associer (www.ofqj.org) :
- a) **Le Parcours numérique francophone (PNF)** : Ce Parcours s'adresse à des jeunes francophones ayant créé leur entreprise dans le secteur du digital ou ayant un projet avancé de création d'une telle entreprise. Le PNF consiste à proposer à ces jeunes de participer à 4 semaines du Numérique organisées chaque année dans l'espace francophone : A Québec (Canada) en avril, à Nantes (France) en juin, à Namur (Belgique) en novembre et à Abidjan (Côte d'Ivoire) fin novembre lors de l'Africa web Festival. Actuellement, 40 jeunes sont associés à ce Parcours chaque année : 10 jeunes québécois participent sur

financement de la Province du Québec, 10 jeunes belges participent sur financement de la Fédération Wallonie – Bruxelles, 10 jeunes français participent sur financement du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français, 10 jeunes francophones participent sur financement de l'Organisation internationale de la Francophonie.

- ⇒ L'AIRF pourrait proposer que 5 jeunes francophones issus des Régions membres et sélectionnés selon les critères propres aux organisateurs du PNF (appels à candidature relayés dans nos Régions) participent eux aussi à ce Parcours numérique francophone ;
- ⇒ Les Collectivités membres de l'AIRF pourraient aider l'OFQJ à repérer une semaine numérique dynamique pour qu'une 5^{ème} destination vienne enrichir le PNF, élargissement qui est demandé à l'OFQJ par les membres du Comité de pilotage de ce Parcours.

b) Les Rencontres francophones de l'innovation sociale : l'OFQJ souhaite organiser chaque année ces Rencontres, qui rassemble une centaine de jeunes francophones investis dans leurs territoires sur des activités sociales et citoyennes. L'AIRF pourrait élargir le recrutement de ces 100 jeunes en relayant l'appel à candidature dans les collectivités membres et en accompagnant la participation des jeunes qui seraient sélectionnés. La 1^{ère} édition de ces Rencontres a eu lieu en 2019 en Ile de France, mais la 2^{nde} édition a connu une annulation du fait de la pandémie Covid-19.

- ✓ **Le Réseau international des Maisons des francophonies (RIMF)** basé à Lyon (France) et qui rassemble une trentaine d'organisations faisant la promotion d'une francophonie plurielle, diversifiée et inclusive dans leurs régions respectives réparties dans 16 pays d'Afrique, d'Asie, des Amériques et d'Europe. Elles partagent la même ferveur pour la promotion de la langue française et de son enseignement ainsi que la reconnaissance des diverses francophonies existantes. Le RIMF et ses Maisons s'adressent aux francophones, mais aussi aux francophiles du monde entier. Ils ont vocation à initier des événements promouvant la langue française et les cultures francophones (exemple : « Ma minute francophone »). L'AIRF pourrait s'associer à certaines de leurs activités en les relayant notamment auprès de ses membres.

La communication

Il sera rendu compte régulièrement des activités de l'AIRF en matière de jeunesse : sur le site internet de l'association (www.regions-francophones.org), sur les réseaux sociaux LinkedIn et Facebook, via l'envoi d'une lettre électronique mensuelle à l'ensemble des personnes ayant exprimé le souhait de s'y abonner et enfin dans le cadre de la rédaction du rapport annuel d'activités de l'association produit en janvier de chaque année.